

**Service instructeur**  
Service Habitat et Solidarités Territoriales

10<sup>ème</sup> **Commission** - N° CP-2015-7-10-9

**Service consulté**

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A  
LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

Résumé : Dans le cadre des aides départementales à la lutte contre l'habitat indigne et du programme « Habiter Mieux » en faveur de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants et bailleurs, il vous est proposé de retenir 12 dossiers pour une subvention totale de 21 500 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

Dans le cadre de la nouvelle Politique Départementale de l'Habitat en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, une aide à la résorption de l'Habitat Indigne pour faciliter les travaux de sortie d'insalubrité pour les propriétaires occupants et bailleurs a été mise en place. Celle-ci est complétée par une aide de 500 € pour les dossiers relevant également du programme « Habiter Mieux ».

- ✓ 3 dossiers « propriétaires bailleurs » pour 6 logements indignes dont 4 relevant également de la précarité énergétique sont éligibles à cette aide, soit  $6 \times 2\,500 \text{ €} + 4 \times 500 \text{ €} = 17\,000 \text{ €}$ .

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Anah et du Contrat Local d'Engagement signé par le Département en novembre 2011 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique pour les propriétaires occupants aux revenus modestes et de son avenant n° 1 du 30 décembre 2013 pour les propriétaires bailleurs, une aide de 500 € pour les propriétaires occupants et une aide de 500 € pour un logement vacant et 1 000 € pour un logement occupé pour les propriétaires bailleurs, ont été mises en place.

- ✓ 9 dossiers « propriétaires occupants » sont éligibles à cette aide, soit  $9 \times 500 \text{ €} = 4\,500 \text{ €}$ .

Il vous est proposé d'accorder les subventions détaillées dans le tableau joint au présent rapport, étant précisé qu'un montant de 21 500 € serait à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20422.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN